

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 16 (1880)

Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

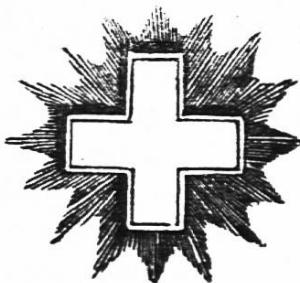
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL

1^{er} NOVEMBRE 1880

XVI^e Année.

N^o 21.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE.—L'orthographe et l'exposition à l'école primaire. — Les fautes de français de l'*Educateur*. — Société pédagogique vaudoise. — La manie des statuts et des règlements. — L'instruction publique dans le canton des Grisons. — Correspondance. — Nécrologie tessinoise. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

L'orthographe et la composition à l'école primaire.

Une récente circulaire (du 21 septembre), adressée par le département de l'instruction publique du canton de Vaud aux commissions d'école et au corps enseignant primaire, fait entrevoir des modifications assez importantes dans les examens annuels. La plus grave est la suppression des *dictées d'épreuve* et leur remplacement par la *composition*, celle-ci devant être appréciée au double point de vue de l'orthographe et du style. Elle donne des directions sur l'enseignement de la lecture auquel elle voudrait qu'on accordât le même soin qu'à celui de l'orthographe. La lecture doit, dans la pensée de l'auteur de la circulaire, remplacer en partie les dictées et les leçons de grammaire.

Toutes ces modifications sont conseillées plutôt qu'imposées ; elles sont mises à l'étude et non introduites impérieusement.

Le département désire même, semble-t-il, connaître l'opinion des premiers intéressés : on peut conclure qu'un examen attentif de ces questions sera bien reçu. C'est pour répondre à ces sages intentions que je me permets d'ouvrir la discussion dans l'*Educateur*, persuadé qu'elle a une portée générale, intéressant tout le corps enseignant de la Suisse française.

Faut-il supprimer les dictées à l'école? Si l'on fait abus de dictées ; si le temps employé à les faire est un temps de repos que le maître s'accorde ; si elles sont trop longues ; si le fond en est puéril, hérissé de difficultés orthographiques ; si elles sont destinées à faire chercher la pensée subtile de l'auteur plutôt qu'à enseigner à l'enfant la manière dont il doit s'exprimer dans tel cas donné ; si l'on attache la même importance au redoublement irrégulier de certaines consonnes qu'à l'accord du verbe : évidemment la dictée manque son but ; il faut la supprimer. Mais si, au lieu de choisir dans Poitevin, dans Lévi et Rivail ou tout autre faiseur de phébus, on prend dans un livre bien écrit un fragment de longueur moyenne, écrit dans le style de tous les jours, dont le fond soit intéressant ; si cette dictée sert de démonstration et d'application aux règles de grammaire ; si après avoir examiné le côté formel du fragment, on cherche à en comprendre le sens, je dis que ces leçons ont une grande valeur ; elles deviennent une véritable gymnastique de l'intelligence que ne remplace pas la leçon de lecture comme la circulaire le demande.

En effet, l'enfant qui écrit sous dictée doit se préoccuper presque à chaque mot des rapports grammaticaux, d'origines étymologiques et d'autres faits qui conduisent à une bonne orthographe ; son attention n'est pas distraite par l'enchaînement des idées ; elle peut toute se concentrer sur la forme ; de là les succès que l'on peut obtenir. — Il n'en est pas de même dans la lecture ; le texte et la forme sont là, corrects ; il semble tout naturel à l'enfant qu'on ait écrit ainsi et pas autrement ; son attention est moins fortement excitée ; de là une impression moins profonde. Si la lecture devait conduire nécessairement à la connaissance de la forme, tous ceux qui lisent beaucoup devraient se reconnaître à la qualité de leur orthographe. Sauf de rares exceptions, il n'en est rien ; les dévoreurs de livres font autant de fautes que ceux qui ne sont pas possédés de cette passion. Pourquoi cela ? parce que l'intérêt du fond, chez eux, l'emporte sur celui de la forme ; ils lisent pour connaître les péripéties du drame, sans se préoccuper de l'accord des mots. Dans la dictée, le phénomène inverse se

produit ; obligé de s'arrêter sur chaque mot, d'en ciseler chaque lettre, ne connaissant le texte que par petits fragments, l'écolier concentre son attention sur la forme tout d'abord, puis sur le fond quand la période en est terminée. — Tout en approuvant les recommandations de la circulaire au sujet de la forme à donner aux leçons de lecture, je fais donc mes réserves quant au succès de ces leçons au point de vue de l'orthographe.

D'où vient qu'il existe une si grande différence entre l'orthographe des dictées et celle des compositions ? Un phénomène analogue à celui que nous venons de signaler à propos de la lecture, se reproduit ici. En effet, si l'enfant a des idées, il s'empresse de les mettre par écrit ; elles sortent plus ou moins abondantes et se rangent, tant bien que mal, sous sa plume ; souvent il fait accorder un verbe avec un mot qu'il a dans la tête, mais qu'il n'a pas exprimé ; de là des syllepses monstrueuses qui, pour l'enfant, n'ont rien d'insolite, mais qui font bondir le malheureux régent, occupé à corriger ces productions déplorables. Lorsque le cerveau a donné tout ce qu'il contenait, l'enfant pose la plume et jouit du repos qu'il croit avoir bien mérité ; il éprouve pour l'écriture manuscrite une aversion profonde qui l'empêche de relire la sienne ; s'il le fait, c'est avec nonchalance, par acquit de conscience, parce que le maître recommande de le faire ; mais il n'apporte pas à cette révision le même soin que lorsqu'il faisait sa dictée. Ainsi s'expliquent les différences d'orthographe considérables que l'on observe entre les dictées et les compositions. C'est à les faire disparaître que la suppression des dictées d'examen devrait conduire, d'après l'esprit de la circulaire.

Elle voudrait qu'on augmentât le nombre des compositions, des comptes-rendus, tant oraux qu'écrits, et qu'on diminuât celui des dictées. C'est bien en théorie. Mais je me demande l'utilité de ces essais littéraires lorsqu'ils ne sont pas soigneusement corrigés. Est-il toujours possible de les corriger, comme ils doivent l'être ? Il faudrait pour suivre les prescriptions de la circulaire, faire trois ou quatre compositions par semaine, au lieu de l'unique composition que l'on fait généralement. Je ne crois pas qu'un régent trouve le temps nécessaire pour revoir cette masse de travaux, quelle que soit sa bonne volonté.

Je crains, de plus, que l'absence d'idées sur le sujet imposé, le jour de la visite, ne produise partout des compositions sans valeur pour le fond ni pour la forme, car, si le sujet est inconnu ou mal compris, l'examen de composition devient un véritable désastre pour la classe. Je puis citer une école où l'on avait

donné, le jour de l'examen, deux sujets de composition ; les numéros impairs qui étaient tombés sur un sujet connu, obtinrent des succès satisfaisants ; quant aux numéros pairs, ils en eurent un où l'imagination devait plus travailler que la mémoire ; les résultats furent déplorables. Si l'orthographe de ces compositions avait été appréciée, nul doute que la moyenne ne s'en fût ressentie.

Autre difficulté. Tel élève est prolixie ; tel autre, concis. L'un écrit trois pages sur un sujet que l'autre sait condenser en une. Pour être équitable, il faut tenir compte de l'étendue de la composition dans l'appréciation des notes d'orthographe. Je crains que, sans y mettre de mauvaise volonté, les examinateurs n'appliquent pas toujours et partout la même échelle ; la conséquence en sera un jugement erroné porté sur le maître dont la classe aura été appréciée avec plus ou moins de sévérité.

Réflexion faite, je ne crois pas qu'on doive supprimer la dictée d'examen pour la remplacer par la composition. Mais je crois que les réformes dans l'enseignement réclamées par la circulaire sont excellentes et que nous devons en prendre bonne note. Quant aux essais qu'elle conseille, on fera bien de les tenter de bonne foi et avec le désir de les rendre concluants dans un sens ou dans l'autre. Cela demande du courage, il nous faut beaucoup de cette vertu qui permet de rompre avec le passé, lorsqu'on reconnaît qu'il y a une marche plus rationnelle à suivre.

Aigle, le 4 août 1880.

G. COLOMB, instituteur.

Les fautes de français de « l'Éducateur. »

Dans *l'Education*, journal scolaire *ultra* de Paris, un certain C.-A. F., grand admirateur de M. l'abbé Horner, se livre à une critique impertinente des congrès pédagogiques et y ajoute des aménités à l'endroit de notre compte-rendu du congrès de Soleure. Ce Monsieur veut nous donner des leçons de français, et trouve une *énormité* (sic) dans l'expression de *l'enseignement du sexe* pour dire *l'enseignement du sexe féminin*. « Est-ce que nous autres hommes, s'écrie triomphalement l'ami de M. Horner, nous n'aurions pas de sexe ? Tenez, cher M. Daguet, nous n'aimons pas les turlupinades, mais accordez-nous qu'à force de parler allemand à Zurich (il veut dire à Soleure), votre français s'en est ressenti..... »

Nous en sommes bien fâché pour l'ami de M. Horner. Mais

c'est lui qui ne sait pas le français, et cela sans l'avoir désap-
pris au contact des Allemands de Zurich, de Soleure ou d'ou-
tre-Rhin. Car tous les écrivains français, les plus grands et les
meilleurs, en vers comme en prose, ont employé le mot sexe
comme nous l'avons employé nous-mêmes et sans se croire
obligés d'y joindre une épithète.

En voici quelques exemples pour l'édification de ceux qui
pourraient être tentés de prendre au sérieux la sotte critique
du Prudhomme de l'*Education* :

« Il a pour *tout le sexe* une haine fatale. »

RACINE (*Phèdre*).

« La superstition est sans doute à craindre pour *le sexe*, mais
rien ne la déracine ou ne la prévient mieux qu'une instruction
solide. »

FÉNÉLON (*Education des filles*).

« Commander à ses pleurs en cette extrémité,

« C'est montrer pour *le sexe* assez de fermeté. »

CORNEILLE.

« Et tous ces vieux recueils de satires naïves

« Des malices du *sexe*, immortelles archives. »

BOILEAU (*Satires*).

« La honte qui est *dans le sexe* une passion violente. »

VOLTAIRE.

« Ah! mes chers auditeurs, un peu de réflexion aux maux
infinis que peut causer et que cause tous les jours la vie dissipée,
surtout des personnes du *sexe*.... »

BOURDALOUÉ.

Dorénavant, quand M. C.-A. F. voudra se permettre des cri-
tiques de langue, il fera prudemment d'ouvrir Littré ou La-
rousse où il trouvera les exemples que nous venons de citer et
bien d'autres, empruntés à Bossuet, au comte de Caylus, à J.-J.
Rousseau, à Proudhon, à Théophile Gautier, qui, pas plus que les
amis français ou suisses de M. Horner, n'ont subi le contact de
l'allemand de Soleure.

M. C.-A. F. nous reproche aussi d'avoir parlé de l'unification
des brevets et de la libre circulation des instituteurs. La pre-
mière de ces expressions n'explique-t-elle pas suffisamment la
seconde? La preuve d'ailleurs qu'il n'était pas facile de traduire,
c'est que M. C.-A. F. ne l'a pas essayé et emploie toute une
périphrase pour expliquer ce qui n'avait pas besoin de l'être, en
parlant à des instituteurs. Le *journal de Genève* du 19 octobre
parle du *libre établissement des instituteurs* et n'a pas cru de-
voir ajouter à cette explication d'autres compléments.

Vous n'aimez pas les turlupinades, M. C.-A. F., alors pour-quoi ces querelles d'allemand? Que ne montrez-vous la même sollicitude à l'endroit du bulletin pédagogique de votre ami? Il en a certes plus besoin que nous. A. DAGUET.

Société pédagogique vaudoise.

Le vendredi 24 septembre 1880, avait lieu, sous la présidence de M. Colomb, instituteur à Aigle, la réunion bisannuelle de la Société pédagogique vaudoise.

A 10 heures du matin, de nombreux instituteurs, institutrices et amis de nos écoles se pressent dans le temple de St-Laurent pour prendre part aux travaux de ce jour. Les élèves des écoles normales, sous l'habile direction de M. Dénéréaz, exécutent trois chœurs de circonstance, qui produisent une agréable et profonde impression sur l'assemblée. — M. le Président prend ensuite la parole et remercie d'abord ces jeunes gens et leur dévoué professeur pour les beaux chants qu'ils viennent de faire entendre; il montre ensuite l'importance des travaux auxquels la Société s'est livrée pendant ces dernières années, les bons fruits qu'ils ont portés, grâce à l'appui bienveillant accordé par le Département de l'Instruction publique et des Cultes, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. M. le Président adresse de vifs remerciements à ces différents pouvoirs, qui ont répondu si favorablement aux désirs exprimés par notre section; il espère que les communes sauront profiter des facilités qui leur sont offertes pour compléter leurs moyens d'enseignement.

M. le Président attire ensuite l'attention de l'assemblée sur l'importance de la question qui va être discutée et il engage les instituteurs, une fois rentrés chez eux, à apporter dans leur enseignement les améliorations que l'expérience de tous aura reconnues avantageuses. Enfin, après avoir exprimé l'espoir que la réunion actuelle sera utile à nos écoles, il déclare la séance ouverte.

M. le Conseiller d'Etat Boiceau, Chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, M. Bauty, secrétaire en chef du même Département, M. Daccord, président de la Commission des écoles de Lausanne, MM. Biolley, Villommet et Rougemont, délégués du Comité directeur de la Société romande et MM^{mes} Progler et de Portugall, directrices d'écoles enfantines à Genève, ont bien voulu honorer de leur présence l'assemblée de ce jour.

La question mise à l'étude pour cette séance est celle-ci : *De l'enseignement du langage à l'école enfantine et dans le degré inférieur de l'école primaire.* Les Conférences l'ont examinée, et M. Roulin, instituteur à Lausanne, a été chargé par le Comité de résumer et de coordonner les idées émises, ce qu'il a fait dans un remarquable travail, qui a été imprimé et envoyé aux Commissions d'écoles et aux membres de la Société.

Les conclusions du rapport de M. Roulin sont les suivantes : (Voir brochure imprimée.)

La discussion étant ouverte, M. le *Rapporteur* insiste encore sur la haute portée de la question à l'ordre du jour, puis il donne quelques explications sur la part qu'il a accordée aux travaux des Conférences dans la rédaction de son rapport et lit ses conclusions.

M. *Gavillet* rappelle le rôle de la famille dans l'éducation ; il estime que l'Etat et les Communes doivent protéger l'école enfantine ; il appuie les conclusions de M. Roulin.

M. *Henrioud* demande que les Commissions d'école libèrent les enfants du troisième degré de la fréquentation de la classe du matin, pendant la saison d'hiver.

M^{lle} *Progler*, après avoir fait le plus grand éloge du rapport de M. Roulin et donné quelques explications sur l'organisation scolaire en Angleterre, propose que la fréquentation de l'école enfantine soit rendue obligatoire dès l'âge de six ans ; de trois à six ans, elle serait facultative.

M. le *Président* combat l'idée de M^{lle} *Progler*, dont la mise en pratique entraînerait de lourds sacrifices pour l'Etat et les communes.

M. *Petermann* est du même avis, ainsi que M. *Roulin*, qui revendique la liberté pour les familles ; cependant il aimerait qu'il y eût au moins une école enfantine dans chaque commune, afin que les parents puissent, s'ils le désirent, profiter de ce moyen pour l'éducation de leurs enfants.

M. *Bolley* donne quelques renseignements sur la manière dont les instituteurs neuchâtelois ont traité la question qui nous occupe dans leurs Conférences générales.

M. *Gagneaux* propose d'ajouter ces mots au numéro trois des conclusions du rapport : « et que les cours donnés à ces maîtresses les mettent surtout en garde contre la routine et les initient aux nouvelles méthodes d'enseignement. »

M. *Rosset* appuie les conclusions de M^{lle} *Progler*.

M. *Mutrux* estime que chaque commune devrait posséder une école enfantine tenue au moins pendant un semestre ; il amende la proposition *Henrioud* en ce sens que les jeunes enfants seraient congédiés une heure plus tôt le matin et l'après midi.

M. *Dupuis*, inspecteur, parle en faveur du rapport et repousse l'amendement *Gagneaux*.

M^{me} de *l'ortugall* parle de l'heureuse influence de l'école enfantine sur la jeunesse et demande aussi la fréquentation obligatoire de cette école dès l'âge de six ans.

M. *Vulliet*, père, au nom de la liberté, de nos mœurs, de notre caractère national, combat avec force l'opinion de M^{mes} *Progler* et de *Portugall*.

M. *Berney* propose l'amendement suivant au numéro 4 des conclusions du rapport : « Que toutes les élèves régentes de l'école normale reçoivent une éducation et une instruction méthodiques qui les rendent capables de remplir les fonctions de maîtresses d'écoles enfantines aussi bien que celles de maîtresses d'écoles primaires. »

La discussion sur les quatre premiers numéros est close.

A la votation, l'amendement tendant à rendre obligatoire la fréquentation de l'école enfantine dès l'âge de six ans est rejetée à une grande majorité. Les conclusions 1 et 2 du rapport sont adoptées. Le numéro 3 est aussi adopté avec l'adjonction proposée par M. Gagneaux. L'amendement de M. Berney est rejeté. Les numéros 4 et 5 sont adoptés. Le numéro 6 est aussi adopté avec l'adjonction de ces mots : « et le dessin », à la lettre b. Le numéro 7 est adopté. M. Trolliet appuie fortement l'introduction de la méthode dite phonétique, pour apprendre à lire aux jeunes enfants. Les numéros 8, 9, 10 et 11 des conclusions sont adoptés. Une longue discussion s'engage à propos de la douzième conclusion, lettre b, du rapport.

MM. Pelet, Gavillet et Henrioud critiquent vivement la manière dont se font actuellement les examens dans nos classes et l'esprit routinier de plusieurs commissions d'école.

MM. Renaud, Dubugnon, Rosset et Hermenjat, d'accord avec les préopinants pour demander la réforme des examens, n'admettent pas les critiques sévères qui viennent d'être adressées aux commissions d'école.

M. Gagneaux propose l'adjonction suivante : « Comment les examens, tels qu'ils se font actuellement, deviennent-ils préjudiciables au développement intellectuel de l'enfant ? pourquoi ne peuvent-ils donner qu'une fausse idée de l'état de l'instruction dans nos écoles primaires vaudoises ? De quelles conditions dépendent les améliorations urgentes à apporter à cet état de choses ? » — Le numéro 12 est adopté avec l'amendement de M. Gagneaux et celui de M. Mutrux.

Partie administrative et propositions individuelles.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 1878 est lu et adopté. Les comptes présentés par le Comité sont également approuvés. L'ordre du jour appelle le renouvellement du Comité. MM. Colomb et Durand annoncent qu'ils n'accepteront pas de réélection.

Pendant le dépouillement du scrutin, M. Hermenjat développe une proposition individuelle demandant que la section vaudoise fasse examiner par les conférences de district ou par une commission spéciale ce qu'il y aurait à faire pour atténuer les résultats regrettables constatés aux derniers examens de recrues ; en attendant, il propose que le Comité soit chargé d'inviter les instituteurs à offrir, dans chaque commune, quelques répétitions aux jeunes gens appelés à subir les examens de recrutement.

M. Berney n'accorde aucune valeur à ces épreuves et, en conséquence, il repousse la proposition.

M. Gagneaux trouve que les examens de recrues permettent de voir si réellement l'obligation d'acquérir un minimum de connaissances est une réalité dans notre pays. — La proposition de M. Hermenjat est adoptée.

M. Gagneaux demande que la question des réformes à apporter aux examens soit mise à l'étude pour une prochaine réunion. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Vulliet, Roulin et Hermenjat,

cette proposition est adoptée. M. le président donne connaissance à l'assemblée du résultat du scrutin pour le renouvellement du Comité.

Votants 35. Sont élus : MM. Hermenjat par 24 voix, Roulin par 19 voix, Gagneaux par 16 voix. Suppléants : MM. Pelichet par 10 voix, Velet (Renens) par 8 voix.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 2 heures et quart.

H....

La manie des révisions de statuts et de règlements.

« Les périodes stériles pour la pédagogie, dit le *Beobachter* de Zurich, sont d'autant plus fécondes en essais de règlements mesquins. »

Le *Beobachter* a raison. Une expérience déjà longue nous a appris qu'une société, qu'un corps délibérant ou agissant quelconque, n'est jamais plus près de sa ruine que lorsqu'il se met à réglementer ou à réviser sans fin ses statuts.

L'esprit vivifie et la lettre tue. Si un bon esprit vivifie votre institution, la lettre des règlements a peu d'importance. Si l'esprit manque, vos statuts, seraient-ils les plus parfaits du monde, ne peuvent y suppléer. Le premier effet des projets de révision est de provoquer des discussions interminables et d'un ennui mortel qui refroidissent tout élan et mettent aux prises les amours-propres sur des questions de détail.

Le *Beobachter* de Zurich donne pour exemple ce qui s'est passé à Zurich sous le consulat de M. Edouard Suter, dont les mauvaises langues disent qu'il n'avait tant de goût à la révision des règlements et des statuts que parce qu'il manquait de la mémoire nécessaire pour se rappeler les ordonnances antérieures.

L'instruction publique dans le canton des Grisons.

Il n'y a aucun canton de la Suisse où le développement de l'instruction publique se heurte à autant de difficultés que dans celui des Grisons. Pour le prouver, il n'y a qu'à rappeler le fait que les 90,000 habitants qui vivent sur le vaste territoire de ce canton, parlent quatre langues différentes. Il est donc impossible d'introduire les mêmes livres dans toutes les écoles. En les traduisant de l'allemand dans les trois autres langues, ils perdent beaucoup de leur originalité, quelque heureux qu'on soit dans le choix des traducteurs. Aussi a-t-on eu quelquefois la malheureuse idée d'introduire des livres destinés pour les écoles des autres cantons, remplaçant la partie géographique et historique par la géographie et l'histoire très compliquée de notre canton. Il est clair que des livres ainsi conçus ne répondent nullement aux besoins de nos écoles qui ne durent, pour la plupart, que six mois de l'année. C'est ce qui a engagé M. Schmid, professeur à l'école normale de Coire et un

des principaux pédagogues du canton, à entreprendre de faire successivement des livres de lecture pour l'enseignement élémentaire de ce canton. Les deux ou trois premières parties qui ont déjà paru, ont trouvé un bon accueil parmi les hommes d'école.

Une autre grande difficulté consiste dans les distances considérables qui séparent les localités et le grand nombre de petites communes pauvres qui ne sont pas en état d'entretenir une bonne école. Dans beaucoup d'endroits, les enfants sont obligés de faire une ou deux heures pour se rendre à l'école et cela en hiver, par des temps orageux, par un froid excessif ou par une neige profonde, bref, dans des conditions dont on ne peut se faire une juste idée dans la plaine.

Malgré ces obstacles, l'instruction publique se développe visiblement, grâce aux efforts louables des autorités cantonales et grâce aussi à la ténacité du caractère des Grisons qui, habitués à un travail très dur et pénible, ne reculent pas devant les plus grandes difficultés. Sans ces petites communes, nous serions au premier rang, ou au moins de quelques numéros plus avancés sur la liste des cantons. Dans la plupart des endroits, l'école ne dure que six mois de l'année, on a de la peine à comprendre dans les autres cantons que nous puissions être ce que nous sommes, surtout lorsqu'on sait que nos enfants ne vont à l'école qu'à l'âge de sept ans. Mais nous avons dans tout le canton huit cours scolaires, et dans beaucoup d'endroits, surtout dans les communes protestantes, même neuf (par conséquent, l'école dure jusqu'à l'âge de seize ans). Il ne faut pas oublier non plus que les enfants plus avancés en âge profitent davantage à l'école, et ceux qui aident leurs parents en été à labourer les champs et à faucher les prairies, ou qui se trouvent sur les montagnes, apprécient beaucoup mieux la valeur de l'instruction et étudient en hiver plus sérieusement que les enfants qui fréquentent l'école pendant l'année entière. Notre Grand Conseil a cependant cru devoir faire quelque chose pour obtenir de meilleurs résultats. Il a déclaré la neuvième année obligatoire pour toutes les communes. Mais cette résolution a trouvé, dans la population conservatrice, tant d'opposition qu'on se voit obligé de laisser les choses dans l'état primitif. L'exécution de cette résolution aurait exigé certainement des sacrifices considérables de plusieurs communes. Mais c'est pourtant moins cela que le sentiment démocratique blessé et l'autonomie communale qui se sont révoltés contre l'autorité législative. Il est bien naturel que le Grand Conseil soit très favorable aux écoles, puisque de soixante-douze membres dont il se compose, vingt-cinq à vingt-huit sont d'anciens maîtres d'école ou des instituteurs encore en activité, et ils appartiennent presque tous au parti libéral. Comme l'école n'occupe les instituteurs que pendant l'hiver, ils sont obligés de chercher une autre occupation pour le reste de l'année. Ils sont agriculteurs pour la plupart ou trouvent de l'emploi dans les nombreux hôtels en qualité de secrétaires, de portiers ou de guides des étrangers. Il en est aussi qui acceptent dans leurs communes des emplois ou des fonctions publiques, pour lesquels l'école leur laisse encore du temps. Il faut donc que dans notre canton les maîtres d'école sachent encore faire autre chose que de diriger une école. Ils

jouissent très souvent d'une grande influence dans les communes et peu à peu ils arrivent à une position plus lucrative. La plupart de ces maîtres d'école sont des jeunes gens.

L'agriculture, l'horticulture et la culture des bestiaux étant les ressources principales du canton, à côté des hôtels, le Grand Conseil a cru devoir ajouter un cours d'agriculture de quelques mois aux trois cours et demi de l'école normale (séminaire), et il compte avec cela favoriser l'agriculture. Les maîtres d'école, pour la plupart des agriculteurs eux-mêmes, doivent instruire les paysans, soit par leur propre exemple, soit par l'enseignement. On verra, si le résultat répond aux exigences. Les autorités cantonales, c'est-à-dire le Grand Conseil et le Conseil de l'instruction publique, font tout ce qui est en leur pouvoir. Dès qu'on n'a pas réussi à prolonger le temps de l'instruction, on aspire à augmenter la culture de la jeunesse par un autre moyen. On veut perfectionner l'instruction des maîtres d'école. C'est sûrement dans cette intention que le conseil de l'instruction a élu directeur du séminaire M. Théodore Wiget, homme très intelligent, instruit et énergique. Sorti d'une famille de pédagogues, il se voe entièrement à l'instruction de la jeunesse. Dès son entrée au séminaire, il a commencé à le réorganiser et les autorités l'ont favorisé autant que possible. Il a prouvé qu'il sait animer et enthousiasmer les jeunes maîtres d'école pour la pédagogie et pour leur vocation. Nous avons raison d'espérer que l'influence qu'exerce M. Wiget sur ses élèves, se fera sentir dans quelques années d'une manière profitable pour notre canton.

Un instituteur grison.

CORRESPONDANCE

Un instituteur français nous envoie les lignes suivantes :

« L'instituteur français aura bientôt, comme le valet d'Harpagon, les fonctions les plus diverses et sera mis bientôt à tous les métiers.

« Il y a quelques semaines, un arrêté ministériel décrétait l'envoi d'une pharmacie à tout instituteur de campagne. C'est le maître d'école pharmacien.

« Voici qu'un nouveau décret investit ces humbles fonctionnaires publics de la charge de surveillant de vignes, ce qu'on appelle, si je ne me trompe, *brévard*, dans le canton de Neuchâtel.

« Le ministère de l'instruction publique vient, en effet, d'ordonner d'envoyer aux instituteurs placés dans les régions viticoles : 1^o une loupe; 2^o une plaquette sur laquelle se trouve figurée une image du monstre microscopique, le phylloxéra. Et dans leurs moments de loisir (ils en ont tant), les instituteurs iront en éclaireurs inspecter les racines des ceps de vigne pour prévenir aussitôt les viticulteurs.

« Moucher les enfants, les instruire, panser les malades, surveiller le phylloxéra! Quelle surprise nous réservez-vous encore, ô législateur! A quand le rasoir public! »

NÉCROLOGIE

Nécrologie tessinoise.

Le canton du Tessin et l'Italie entière viennent de perdre un de leurs plus illustres pédagogues, Louis-Alexandre Parravicini, décédé à Vittorio (Trévise), à l'âge de 81 ans.

Dans le canton du Tessin, le nom de Parravicini s'associe à celui de Franscini dans l'histoire de l'éducation publique. Parravicini enseignait à Côme lorsqu'il fut appelé à diriger l'école de méthode ou cours normal, créé sous les auspices de Franscini, à Bellinzona, et à laquelle le pédagogue italien qui vient de s'éteindre présida de 1837 à 1839. Il composait aussi, à la même époque, un *Manuel de pédagogie*, en deux volumes, apprécié des amis de l'enseignement et qui parut chez Verbania, à Lugano et Locarno (1842-1844). Appelé de là à Venise pour y prendre la direction de l'école technique, il n'oubliait cependant pas la Suisse italienne et lui donnait des marques de sa sympathie.

La pédagogie tessinoise lui est redevable d'une *Dissertation sur l'éducation publique dans ce Canton*, publiée en 1838, avec un projet de loi qui en était comme le corollaire naturel.

La Société des amis de l'éducation lui accordait pour cet ouvrage un prix de 200 francs.

Le canton du Tessin a perdu, dernièrement aussi, un vaillant instituteur émérite en M. Laghi, ouvrier compositeur à ses débuts, J.-B. Laghi devenait instituteur public à Lugano en 1844, président de la Société de secours mutuels, créée par lui et vingt-neuf de ses collègues (1861-1862), publiait plusieurs petits livres élémentaires, entre autres un syllabaire et un sommaire d'histoire nationale. Il avait aussi entrepris la publication d'un journal d'enseignement pratique intitulé : *Portefeuille du maître élémentaire*, qui tomba au bout de quelque temps. Plein de zèle et de bon vouloir, M. Laghi manquait de la culture littéraire suffisante pour faire réussir cette œuvre. Il éprouva aussi quelques mécomptes dans ses tentatives pour faire agréer à Zurich quelques-uns de ses travaux à l'Exposition universelle de Paris. Un profond découragement s'empara alors du brave instituteur qui exhala quelques plaintes amères dans l'*Educateur* (le nôtre) auquel il avait, dans un temps meilleur, fourni quelques articles les années précédentes. Accablé de chagrin à la suite de sa non-réélection, il rendait le dernier soupir, et, le 17 août, les instituteurs de sa ville natale lui rendaient les derniers devoirs, en suivant le cercueil qui le transportait au Campo-Santo ou cimetière. Un collègue y a prononcé son éloge funèbre en présence d'un certain nombre d'anciens élèves, des représentants des comités des instituteurs, des ouvriers, d'amis de l'éducation populaire et de connaissances du défunt que l'*Educatore della Svizzera italiana* regrette n'avoir pas été en plus grand nombre.

« C'était, dit le correspondant luganais de la feuille citée, un émouvant spectacle que celui des enfants du défunt, fils et filles, gendres et

petits-neveux, suivant éplorés le cercueil et jetant sur la tombe des couronnes de fleurs en priant le Dieu de bonté de donner la paix au bien-aimé qu'ils avaient perdu. Bel exemple de piété filiale trop rare parmi nous et bien digne d'imitation !

A. DAGUET.

BIBLIOGRAPHIE

PRÉCIS D'ARITHMÉTIQUE, par L. *Leboulleux*. Le fascicule, 50 cent.; l'ouvrage complet, fr. 1,75. — Paris, Sandoz et Fischbacher. — Neuchâtel et Genève, J. Sandoz.

Ce précis renferme les éléments essentiels de l'arithmétique, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances nécessaires et suffisantes, soit en vue des concours, soit en vue des mathématiques. Dans cette mesure, l'ouvrage est complet.

Mais les questions sont disposées de manière qu'on peut y puiser les notions que l'on voudra. A cet effet, la démonstration est soigneusement séparée de la règle et l'exemple. Dès lors, ce livre peut être mis entre les mains de tous les élèves, même des moins avancés, de ceux qui doivent commencer par la pratique des opérations et ne peuvent aborder que peu à peu les raisonnements. Pour faciliter l'accès de l'ouvrage, on a fait un tirage supplémentaire de deux fascicules, le premier comprenant *la numération des nombres entiers* et *les opérations sur les nombres entiers*; le second contenant *les nombres décimaux* et *les poids et mesures anciens et nouveaux*. La portion de ce dernier fascicule qui traite des poids et mesures anciens aurait pu être passée complètement sous silence, vu l'absence d'utilité pratique qu'il présente.

L'auteur s'est efforcé de donner beaucoup de clarté aux démonstrations. Pour vérifier les quatre opérations, il donne la préférence à la *preuve par 9*, qui se fait très rapidement par une opération d'une autre sorte.

En somme, l'auteur a voulu faire un livre pratiquement utile, et nous pouvons dire que la clarté de l'exposition, la vigueur des raisonnements, la simplicité de la méthode, en font un des meilleurs manuels de ce genre qui aient vu le jour dans notre Suisse romande. T.

GUIDE PRATIQUE pour un cours de langue française, par M^{le} A.-M. *Yon*, ancienne élève de l'école normale de Paris, maîtresse-adjointe à l'école normale de Rouen. Degré élémentaire, partie de l'élève. — Paris, librairie Hachette et C^{ie}.

Une série d'environ deux cents leçons sur les principes élémentaires de la grammaire, réparties sur dix mois de l'année, en commençant par octobre; un *résumé des éléments de la grammaire* pour le mois d'août, voilà la matière de ce petit livre.

Afin de donner une idée exacte à nos lecteurs de l'excellence de la méthode toute pédagogique employée par M^{le} Yon, nous transcrirons ici

la première leçon du mois de mars sur la *règle générale de l'accord de l'adjectif avec le nom*.

« Un *grand* homme est celui qui a fait de *grandes* actions. Il importe peu que *sa* vie ait été *longue*; il n'est pas besoin d'un *long* temps pour laisser un nom *célèbre*. »

« RÉSUMÉ. L'adjectif n'ayant par lui-même ni genre ni nombre, prend ceux du nom auquel il se rapporte.

« DEVOIR. — 1^o Copier la dictée en mettant des numéros de rapport, une croix sous les noms, deux traits sous les adjectifs qualificatifs, un seul sous les adjectifs déterminatifs.

« 2^o Copier le résumé; mettre en colonne les noms qualifiés de la dictée, en indiquant leur genre et leur nombre.

« 3^o Analyser (fonctions): *Les bonnes élèves aiment nos leçons de français.* »

L'exemple avant la règle, c'est bien là la meilleure méthode d'enseignement.

A. BIOLLEY.

SYLLABAIRE ILLUSTRÉ, à l'usage des classes enfantines, par *C.-W. Jeanneret*, secrétaire du Collège de la Chaux-de-Fonds. Prix : 60 cent. — A la Chaux-de-Fonds, chez l'auteur et les principales librairies.

Ce petit volume, de 80 pages in-8^o grand format, a remplacé, à la Chaux-de-Fonds, l'ancien *Recueil de mots*, épuisé. L'auteur, dans son nouvel ouvrage, fait avec raison marcher de front l'écriture et la lecture, comme cela se pratique dans les écoles belges et autrichiennes et chez nos voisins du Jura bernois.

La méthode est donc excellente, et l'application nous en paraît fort judicieuse : la gradation, si nécessaire dans les ouvrages élémentaires, est bien observée, les mots choisis avec discernement, et l'intérêt se soutient jusqu'au bout. Ajoutons que les cinquante et quelques vignettes, fort bien gravées, qui ornent le texte, contribuent puissamment à augmenter la valeur et l'intérêt de ce petit livre, auquel nous souhaitons le meilleur succès.

A. BIOLLEY.

EXTRAITS DES RAPPORTS D'INSPECTION GÉNÉRALE ET RÉSUMÉ DES ÉTATS DE SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. Année scolaire 1878-1879. Tome premier. Paris, imprimerie nationale, 1880. 638 pages.

L'*Educateur* a publié quelques extraits des rapports des inspecteurs d'académie qui remontent à plus de dix ans. Mais, comme on nous l'a judicieusement fait observer, la situation a bien changé depuis lors. Si l'on veut se faire une idée quelque peu exacte de la situation actuelle, ce n'est pas la statistique d'il y a dix ou quatorze ans, ni les rapports déjà anciens qu'il faut consulter, mais bien les rapports et les états de situation que nous annonçons aujourd'hui et qui viennent de sortir de l'imprimerie nationale. Mais une publication aussi vaste et aussi circon-

stanciée ne peut s'analyser dans nos colonnes. Nous avons pensé, dans notre sagesse, que le meilleur moyen d'initier les instituteurs et les autorités scolaires à la situation matérielle, administrative et pédagogique des départements dont se compose la France républicaine, c'est de déposer le volume à la bibliothèque du corps enseignant primaire.

Pour donner une idée à nos lecteurs de l'importance de la publication indiquée, nous nous bornerons à dire que le tableau consacré à chaque département fait connaître, avec la superficie du territoire en hectares, l'état de la population, les diverses circonscriptions d'inspection primaire, l'état financier du département, la situation générale de l'enseignement, le nombre des écoles, les communes qui n'ont pas de bibliothèques, les caisses d'épargne, les conférences, les orphéons, les sociétés protectrices d'animaux, l'état du personnel enseignant.

On voit par ces citations à quelle enquête conscienteuse se livre le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, en exécution de l'arrêté du 10 novembre 1879, cité en tête de cette statistique grandiose et qui ne peut manquer d'être fécond en résultats pratiques dans un pays où l'administration fonctionne avec un ensemble et une régularité qui font défaut à beaucoup d'autres.

On ne peut certes qu'applaudir aux efforts que fait la république dans le sens de l'amélioration et du progrès et, cela, sans désirer pour ce grand pays voisin une centralisation absolue et très discutable des *moyens d'enseignement*.

A. DAGUET.

CHRONIQUE SCOLAIRE

AUTRICHE. — Il est question d'ériger un monument à l'auteur des *Niebelungen* à Kūrenberg près de Linz, à l'endroit où s'élevait le château du sire de ce nom, à la race duquel appartient l'auteur de la fameuse Iliade germanique. La tour où serait placée l'inscription a été bâtie des débris de l'ancien castel de Kūrenberg.

— Un instituteur de Götzdorf près Reichsstadt, en Bohême, a été gratifié par sa femme de trois garçons sains et vigoureux. Le dit instituteur a prié l'empereur de servir de parrain à ces trois rejetons.

— Des religieuses de Vienne, qui dirigent une école, demandaient au conseil scolaire de district le remplacement de l'inspecteur laïc par un inspecteur ecclésiastique, alléguant l'inconvenance d'une inspection de ce genre. Le Conseil n'a pas admis cette réclamation.

Freie pædagogische Blætter von Wien)

ESPAGNE. — M. Balaguer a publié un premier volume d'une histoire littéraire et politique des Troubadours, déjà travaillée en France et en Allemagne, mais qui est, dit-on, enrichie de nouvelles vues par l'auteur, un Catalan, c'est-à-dire de ce comté de Barcelone, qui florissait sous le compte Béranger IV.

ETATS-UNIS. — L'esprit de parti est tel dans certaines régions du pays que dans le Mississippi (Monroé) il a été décidé par le parti qui s'intitule démocrate qu'aucun radical n'obtiendrait le poste d'instituteur.

Le Wisconsin a établi des jardins d'enfants. C'est le premier des Etats-Unis qui ait introduit cette institution selon les *Freie pædagogische Blætter de Vienne*.

PARTIE PRATIQUE

Examens d'Etat pour le brevet primaire, à Neuchâtel, les 11, 12, 13 et 14 octobre 1880.

NOTA. — Ces examens ont été subis par 14 aspirants et 42 aspirantes; une de ces dernières s'étant retirée après les premières épreuves, le nombre total des brevets décernés s'est élevé à cinquante-cinq, dont 32 de premier degré (6 aux aspirants et 26 aux demoiselles), 21 de deuxième degré (8 aux instituteurs et 13 aux institutrices), et 2 de troisième degré à 2 aspirantes.

FRANÇAIS

a) Dictée.

LA CLASSE OUVRIÈRE DE PARIS.

(D'après Max. Du Camp.)

La classe ouvrière de Paris, celle qui, avec une humilité tout orgueilleuse, s'intitule le prolétariat (1), n'est point pénétrée tout entière du désir ardent d'un cataclysme (2) général. Elle peut se diviser en trois catégories (3) distinctes qui se côtoient (4) plus qu'elles ne se mêlent et n'agissent d'instinct, avec cohésion (5) que dans certaines circonstances, telles que l'exercice du droit électoral. En tête figure le groupe des bons ouvriers, groupe compacte (6), très nombreux, empressé au travail et de mœurs excellentes. Mais quelles que soient leur stabilité et leur crainte de l'entraînement, on les a souvent vus se soumettre aux chômagés (7) imposés par les chefs grévistes (8). Ces hommes, qui sont le noyau d'où naît la bourgeoisie, qui d'ouvriers deviennent contremaîtres (9), puis patrons, sont, par leurs vertus sérieuses (10) l'honneur même du peuple parisien; c'est une réserve où se recrutent des éléments de force (11) très solides. En temps de troubles (12), ils restent neutres.

A l'opposé de ces ouvriers probes et laborieux grouille une population très dispersée, très dangereuse; elle se compose de vagabonds, de voleurs, de repris de justice, de coupe-jarrets même, de surveillés en rupture de ban (13) et autres misérables qui ont paru sur le banc (13) des assises. Les philanthropes (14) qui, pour les connaître et pouvoir les décrire, se sont hasardés jusque dans ces bas-fonds de la société; qui ont étudié cette indigence menteuse vivant aux dépens (15) de l'assistance publique et visité les pénitenciers (16), en sont revenus plus désespérés qu'ils ne l'auraient supposé. La horde qu'ils ont trouvée dans ces substructions (17) souterraines de l'édifice social est prête à tout et ne compte pas moins de quarante, voire même quarante-cinq mille individus. Nulle idée politique, nul désir d'amélioration ne les guide: ils appartiennent au vice (18). Ils sont malades pour la plupart; intelligence embryonnaire (19), ignorance crasse, corps ravagé (20), prédominance (21) des instincts brutaux, paresse invincible (22), indifférence morbide (23), voilà les caractères typiques de cette population hétérogène. C'est un choléra social qui fermente à l'état latent (24) et éclate parfois sous l'empire de certaines occurrences (25) exceptionnelles. Constamment disposés à toute action mauvaise, ils se jettent dans le combat et ne font aucun quartier. La Commune (26) de mil huit cent soixante et onze leur est apparue comme

un Eden (27) grossier où devaient couler, à vannes (28) ouvertes, des fleuves d'absinthe et de vin, où la ruine universelle allait les enrichir.

Entre ces deux groupes dissemblables se place le troisième qui leur sert d'intermédiaire. C'est dans celui-ci que se recrutent les rangs des grévistes (8), les compagnons du joyeux lundi, les orateurs de carrefour (29), parlant à tout propos de revendications (30), de droits imprescriptibles, et abusant jusqu'à la nausée (31) de cette logomachie (32) vide et redondante. Triste monde que celui-là : emphatique, exagéré, discoureur, hypocrite et dissimulant le fiel qu'il recèle ; le moyen âge (33) l'aurait volontiers cru animé du souffle diabolique et l'eût exorcisé.

Le maximum des fautes a été, pour les aspirants, de 12, et, pour les aspirantes, de 16, et le minimum, pour les premiers, de 2, et, pour les secondes, de 0. La moyenne des fautes pour les instituteurs s'est élevée à $6 \frac{6}{7}$, et pour les institutrices, à $4 \frac{16}{41}$. Moyenne générale : $5 \frac{1}{5}$. Deux aspirantes seules ont obtenu la note supérieure, savoir 10.

NOTES. — Nous donnons ci-après l'orthographe fautive de certains mots et certaines expressions, que l'on a pu constater comme les plus fréquentes dans les dictées et que nous avons numérotés : 1. Proletariat ; 2. cataclisme ; 3. cathégo-ries ; 4. cotoient ; 5. coésion ; 6. compact ; 7. au chômage ou bien au chaumage ; 8. grévistes ; 9. contre-maîtres (comme il y a divergence dans les dictionnaires, la faute n'a pas été comptée) ; 10. leur vertu sérieuse ; 11. forces ; 12. trouble ; 13. on a confondu ces deux homophones ; 14. philanthropes ; 15. au dépens ; 16. pénitentiers ; 17. substruxion (construction souterraine) ; 18. aux vices ; 19. ambryonnaire ou ambrionnaire ; 20. corps ravagés ; 21. prédominance ; 22. invinsible ; 23. morbite ; 24. latant ; 25. occurences ; 26. commune ; 27. éden ; 28. vanes ; 29. carrefours (la faute n'a pas été comptée) ; 30. revendication, pas de faute ; 31. nosée ; 32. ce vocable, qui signifie littéralement *dispute de mots*, a été écrit de bien des manières fautives, mais le comble, c'est sans doute *longue machine* ; 33. moyen-âge.

b) *Composition.*

MES APPRÉHENSIONS ET MES ESPÉRANCES A L'ENTRÉE DES EXAMENS

(*Moyenne des notes obtenues : aspirants, 7 et 13/14 ; aspirantes, 7 et 21/42. Un aspirant et trois aspirantes ont seuls obtenu le chiffre supérieur : 9. Nous donnons ici, comme renseignement et comme terme de comparaison, et textuellement, l'un de ces quatre derniers travaux.*)

Enfin le jour si impatiemment attendu est arrivé ! Je craignais qu'il ne fût encore renvoyé comme cela avait déjà eu lieu une fois, à mon grand dépit. Mais non ! nous sommes bien au célèbre lundi matin, et cette fois le dé en est jeté, le Rubicon, franchi.

Quand on a l'intention d'entreprendre une œuvre quelconque, la première pensée qui se présente à l'esprit, c'est : quelle en sera la fin ? Eh bien ! c'est aussi la question qui me préoccupe. Comment ces examens finiront-ils ? Ce terrible jeudi après-midi m'apportera-t-il la joie ou la douleur ? Aurai-je le plaisir d'annoncer à mes parents une heureuse nouvelle ou le chagrin de leur préparer une déception amère ? Ces neuf années d'une étude suivie, ces efforts constants tendus vers un seul but, celui de pouvoir aussi enseigner un jour la jeunesse, enfin ces derniers

mois d'un travail opiniâtre, auront-ils pour couronnement un beau premier brevet ou aurai-je perdu mon temps à caresser une chimère ? Ces veilles, peu prolongées, il est vrai, mais malgré tout fatigantes, passées à apprendre, à relire grammaire, géographie, histoire ; ces après midi, au fond d'un cabinet sombre, plongée dans mes livres, au lieu de me livrer à des occupations récréatives ou de faire une charmante promenade, auront-ils pour résultat un aimable compliment ou un amer reproche ? Mes parents se seraient-ils bercés d'un agréable rêve maintenant réalisé ou d'une vaine illusion ? Tour à tour j'appréhende et j'espère, je m'attriste et je me réjouis, je doute et je me rassure.

Est-il bien possible qu'en quelques jours les espérances de toute une vie, si courte soit-elle, puissent s'envoler et ne soient plus qu'à l'état d'agréables souvenirs, d'heureux songes enfuis pour jamais ? que les plus belles perspectives enfantées par l'imagination soient remplacées tout à coup par une réalité nue et sans charme ? D'un autre côté, serait-il possible que toutes mes craintes s'évanouissent d'un instant à l'autre, que toutes mes appréhensions s'envolassent pour faire place à une douce joie et à une sincère reconnaissance envers Dieu ; que toutes mes décevantes pensées fissent place à un bonheur sans mélange ; en un mot, est-il possible que ces quelques jours amènent la douleur ou la joie ; que ces instants si pleins d'angoisse nous abattent ou nous relèvent ? Quelle puissance dans ces quelques minutes !

Il est assez naturel, après cela, que les moments qui décideront des résultats si divers soient angoissants pour les pauvres jeunes filles, ainsi mises à la torture. Il est vrai que quelques stoïques ne sentent que faiblement battre leur cœur devant le jury, que leur main ne tremble que légèrement en ouvrant cette porte, objet d'épouvante pour les autres qui n'ont pas le privilège de posséder cette force de caractère. Si l'indifférence n'est pas cachée au fond du cœur de ces êtres placides, je ne puis que les approuver. Je ne sais si je n'appartiens pas un peu à cette catégorie.

Pour le moment, patience et courage ! Quant à moi, malgré tout, j'espère et j'espèrerai en dépit de toute espérance.

MATHÉMATIQUES.

Problèmes donnés aux aspirants.

Nous publions ces problèmes sans la solution ; nous la donnerons dans un prochain numéro ; en attendant, si quelques-uns de nos abonnés veulent la chercher et nous l'envoyer, nous rendrons compte de leur travail ; il en sera de même pour les problèmes des aspirantes et pour la comptabilité. — Notes obtenues par les aspirants : deux 9 ; huit 8 ; deux 7 et deux 5.

I. La surface d'un triangle rectangle est égale à 2,94 ares. La différence des côtés de l'angle droit est de 7 mètres. Calculer les trois côtés du triangle et la hauteur qui correspond à l'hypoténuse.

II. Un tonnelier veut construire un cuvier en forme de tronc de cône qui contienne 344,22 litres. La hauteur doit avoir 0^m,7 et le rayon de la base est de 0^m,3. Quel doit être le rayon de l'ouverture ?

III. *Sujet de théorie* : Conversion des fractions décimales en fractions ordinaires.

Problèmes pour les aspirantes.

Notes obtenues : sept 10; vingt-quatre 9; huit 8; une 7 et une 6.

I. Un marchand achète au prix de 1523 francs avec 3 % d'escompte une pièce de drap de 106 mètres. Il la revend dans les conditions suivantes : Les 34 premiers mètres avec 19 % de bénéfice sur le prix d'achat, l'escompte déduit. Les 47 mètres suivants avec 14 % de bénéfice. Les 18 mètres suivants au prix coûtant, et le reste avec une perte de 3 francs par mètre sur le prix d'achat. On demande quel est le bénéfice du marchand ?

II. Un capital placé au 5 % pendant 3 ans 2 mois a fourni, capital et intérêts, une somme suffisante pour acheter un lingot d'or au titre de 21 karats $\frac{3}{5}$ et pesant autant que 4 décilitres 3 millilitres d'eau distillée. Quel est le capital placé en admettant que le lingot ait été payé au prix légal de l'or, soit de fr. 3444,44 le kilogramme d'or pur ?

III. *Sujet de théorie* : Expliquer, en les démontrant, les caractères de divisibilité par 8,125, 9,3 et 11.

COMPTABILITÉ

Aspirants.

Partie pratique. — Etablir le compte courant suivant :

Humbert a vendu à Ribaux le 4 mai pour fr. 2500 de marchandises, valeur comptant. Le 10 juin, Ribaux lui remet fr. 1800 en espèces. Le 7 juillet, Humbert vend à Ribaux pour fr. 3120 de marchandises, valeur à 2 mois. Le 10 juillet, Humbert reçoit de Ribaux fr. 3000 en un effet au 30 septembre et fr. 480 en un effet au 8 octobre. Le 12 août, Humbert vend à Ribaux pour fr. 1500 de marchandises, valeur à 3 mois. Le 13 septembre, Ribaux lui remet fr. 720 en un effet au 1^{er} novembre et fr. 500 en un second effet au 10 novembre. — Quel est le résultat du compte courant à intérêts réciproques au 5 % arrêté le 1^{er} octobre et dressé par Humbert ?

Partie théorique. — Avantage de la méthode inverse ou indirecte sur l'ancienne méthode. — Exposer la théorie du nombre et du diviseur fixe.

Notes obtenues : deux 10; trois 9; cinq 8; un 7; trois 6.

ARITHMÉTIQUE.

Pour les instituteurs.

XVII. Le règlement pour la pension de retraite des instituteurs, dans le canton de Vaud, fixe ainsi qu'il suit la position de la veuve et des orphelins d'un instituteur :

La veuve du régent breveté a droit à la moitié de la pension de retraite de son mari.

Les orphelins ont droit au cinquième de la même pension, chacun jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.

Toutefois, la somme des pensions de la veuve et des orphelins ne peut excéder le total de la pension à laquelle le défunt avait droit.

S'il y a plus de deux orphelins, les pensions sont réduites de manière que la part de chaque enfant soit des deux cinquièmes de celle de la veuve, et quand l'une de ces pensions vient à cesser, les autres sont augmentées jusqu'à concurrence des limites fixées au précédent alinéa.

Appliquer ces dispositions au cas suivant :

Un régent est décédé, ayant droit à une pension annuelle de fr. 500 et laissant une veuve et cinq orphelins âgés de moins de 18 ans.

L'aîné atteint cette limite d'âge le 30 septembre 1880 (18 ans révolus). Quelle sera la part de chacun pour 1880?

(Donner une solution détaillée.)

Observation. — Nous n'avons reçu qu'un petit nombre de solutions des problèmes proposés dans l'*Educateur* du 15 octobre; nous en renvoyons la publication à un prochain numéro, dans l'espoir qu'il nous en parviendra encore quelques-unes.

Problèmes pour les élèves.

1. A et B font un échange; A donne un pré d'une valeur de fr. 850 et un champ estimé fr. 325. B cède en échange deux champs, le premier de 680 fr. et le second de fr. 400; lequel redoit à l'autre et combien?

Réponse : *B redoit fr. 95.*

2. C. et D sont en relations d'affaires; C a vendu à D 29 quintaux de foin à fr. 7 le quintal et 18 quintaux de paille à fr. 6 le quintal. De son côté, D a travaillé 39 jours chez C à fr. 3 par jour et il lui a vendu 16 stères de hêtre à fr. 13 le stère. Faites leur compte.

Réponse : *C redoit à D fr. 14.*

3. J'achète 3 coupons : le premier de 9^m,85 à fr. 1,60 le mètre, le second de 8^m,20 à fr. 2,35 le mètre et le troisième de 5^m,65 à fr. 3,60 le mètre. J'ai cédé le tout pour fr. 60; ai-je perdu ou gagné et combien?

Réponse : *j'ai gagné fr. 4,63.*

4. Un boulanger qui fabrique en moyenne 375 kilog. de pain par jour, paie sa farine fr. 46,50 les 100 kilog. Il dépense fr. 7 pour bois brûlé et autres frais; il vend son pain fr. 0,40 le kilog.; chaque jour, il retire fr. 1,60 pour la braise; enfin, 100 kilog. de farine donnent 133 kilog. de pain. Que gagne le boulanger par jour?

Réponse : *fr. 13,50.*

5. Un agriculteur achète un pré pour la somme de fr. 5800. La première année, il a récolté 36 quintaux de foin qu'il a vendu fr. 6,80 le quintal et 17 quintaux de regain à fr. 9,40 le quintal. Il a dépensé fr. 85,60 pour frais de culture et autres. A quel taux a-t-il placé son capital pour cette année-là?

Réponse : *au 5 1/2 pour %.*